

Voilà un vœu des plus souhaitables.

Elles devraient mobiliser leurs ressources considérables d'ordre financier et culturel, afin de réaliser pour les radiophiles des émissions mieux équilibrées, plus variées et de meilleur aloi. Les émissions dépassant la portée et les moyens d'une même station pourraient être réalisées par la mise en commun des ressources et des collaborations. Ceci s'accomplirait, de préférence, par la coopération volontaire des stations privées. Cette proposition découle tout simplement de notre conception des stations privées qui ont, selon nous, un rôle utile à jouer dans le système de la radio-diffusion canadienne. Il ne suffit pas qu'une station mette l'accent sur les nouvelles et l'information publique, une autre sur la musique classique et une autre encore sur le «rock-and-roll».

Chaque station doit offrir à ses auditeurs un éventail complet de services radiophoniques, tout en gardant peut-être certaines spécialités. Si elle ne peut y parvenir par ses propres ressources, plusieurs stations devraient mobiliser leurs ressources et coopérer afin d'obtenir les résultats voulus.

Radio-Canada, et j'ouvre ici une parenthèse personnelle, se doit de reviser, et au plus tôt, ses cadres administratifs, afin de mettre un frein à cette malencontreuse infiltration, notée depuis quelques années, d'éléments séparatistes, subversifs, ou autres, et il y en a d'autres, croyez-moi, que je ne nommerai pas, mais que je pourrais fort bien cataloguer au sein de son personnel, ce qui a probablement été la cause de certaines critiques acerbes, mais par ailleurs méritées, qui ont été adressées vigoureusement à la Société.

D'après le rapport:

Quant à Radio-Canada, la voie que nous lui proposons est différente. Elle assure déjà un assez bon service sur le plan national mais, à cause de sa rigidité et de son éloignement, elle a perdu contact avec la réalité locale.

Elle doit descendre sur la place publique, et pas seulement en ce qui concerne ses pratiques commerciales. Elle doit établir un meilleur contact avec l'opinion locale et régionale. Elle doit, elle aussi, fournir un service complet.

La radiodiffusion publique tout aussi bien que privée, est le grand moyen de communication. Elle est un interprète indispensable. Prisonnière de ses frais élevés, la télévision est obligée d'atteindre de vastes auditoires.

Comme le soulignait si judicieusement le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) qui m'a précédé. Par ailleurs:

La radio a pour elle la mobilité et la souplesse.

A nous de nous en servir.

A tous les radiodiffuseurs, nous disons: Libérez-vous des pratiques qui vous attachent à des coutumes et à des traditions révolues. Allez de l'avant!

Eh bien, monsieur l'Orateur, j'espère que tous les honorables députés de cette Chambre adopteront avec plaisir et empressement le même «motto»: Allez de l'avant, dans le meilleur intérêt de toute la population canadienne, en travaillant sagement et efficacement au Parlement.

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous féliciter d'a-

[M. Berger.]

voir été élu pour présider nos délibérations et veuillez transmettre mes meilleurs vœux à M. l'Orateur suppléant. Je me rends compte, comme nous tous d'ailleurs, qu'il faut à la présidence la sagesse d'un Salomon et une volonté de fer pour diriger la Chambre et maintenir un ordre parfait. Ce sont des qualités, j'en suis sûr, que possèdent, et non pas à un degré moindre, messieurs l'Orateur et l'Orateur suppléant.

Je tiens aussi à offrir mes félicitations au motionnaire (M. Goyer) et au comotionnaire (M. Stanbury) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont fait un excellent travail. Ils ont bien traité leur sujet, consultant leurs notes le moins possible, ce qui augure bien. J'ai été impressionné par la haute tenue des discours prononcés par les nouveaux députés.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, qu'on me permette de dire que le discours du trône m'a quelque peu déçu. On y voit peu de mesures prioritaires proprement dites. En deuxième lieu, je voudrais dire quelques mots du ministère des Transports et traiter d'un sujet intéressant tout particulièrement ma circonscription, ainsi que l'ensemble du Canada également. Je veux parler de l'ordonnance émise par ce ministère en vue des réparations et modifications concernant deux navires des Grands lacs, le *Keewatin* et l'*Assiniboia*.

Ces deux navires ont été construits sur les bords de la Clyde. En 1907, ils traversaient l'océan par leurs propres moyens et, une fois arrivés au canal Welland, ils furent divisés en deux puis rassemblés de nouveau dans les chantiers de Buffalo. Ils se dirigèrent ensuite vers les Grands lacs afin d'être mis au service du Pacifique-Canadien. Ils naviguaient tout d'abord entre Owen Sound et Fort-William et Port-Arthur et, plus tard, leur point de départ fut fixé à Port McNicoll, situé à l'extrémité méridionale de la Baie Georgienne, à 85 milles de Toronto. Cet endroit, où l'on peut rapidement se rendre de Toronto par la route 400, devint leur port d'attache. De là, ils ont fait le trajet, des années durant, jusqu'à Fort-William et Port-Arthur, transportant à la fois voyageurs et marchandises.

Or, monsieur l'Orateur, 60 p. 100 ou plus de ces passagers sont des touristes venant des États-Unis. Ils pénètrent au Canada par différents postes-frontière, parcourent le pays, dépensent leur argent dans les motels, postes d'essence et autres endroits du secteur tertiaire, jusqu'au moment où ils arrivent à Port McNicoll. Ils peuvent y garer leurs voitures et traverser par bateau à Fort-William et Port-Arthur, situés à la tête des Lacs. Le passage est d'environ \$100 par personne. Pour un supplément de \$25, ils peuvent faire transporter leur voiture par le bateau. Le bateau peut contenir près de 200 voyageurs, ainsi